

République Française

Département des Vosges
Arrondissement de Saint-Dié
Canton de La Bresse

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Vagney

SEANCE DU 04 FEVRIER 2026

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
24	19	23

Date de convocation
29 janvier 2026

Date d'affichage
10 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre février à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du conseil municipal - 1er étage, sous la présidence de Didier HOUOT, Maire.

Présents : AUBERT Emmanuelle, CLAUDE Karine, COLLIN Murielle, CUNY Philippe, GASSER-MANGEOT Aurélie, GEORGE Jean-Gérard, GROSJEAN Marie-Danièle, HOUOT Didier, JOMARD Daniel, LABAYS Laurence, LANGLOIS Willy, MARTIN Jean-Michel, MESDAG Jean-François, PHILIPPE Jean-Michel, PIQUEE Yannick, ROBERT Dorine, ROHR Michaël, TRUFFIN Cathy, VINCENT Ludovic.

Absents représentés : BAUD Laëtitia pouvoir donné à ROHR Michaël, GROSJEAN Marie-Agnès pouvoir donné à ROBERT Dorine, MARTIN Maxime pouvoir donné à MARTIN Jean-Michel, PIERREL Cédric pouvoir donné à JOMARD Daniel.

Absente : DUC GRANDEMANGE Céline.

Madame AUBERT Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 082026

Domaines – Liste des acquisitions et cessions immobilières conclues en 2025.

Monsieur le Maire informe que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1, prévoit l'obligation pour les communes de plus de 2000 habitants de dresser un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières effectuées pendant l'exercice budgétaire précédent. Monsieur l'adjoint fait état des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2025 :

- Acquisitions de terrain

Néant

- Cessions de terrains

Acquéreurs	Section	Numéro	lieudit	Surface
ROYER Robin et GENET Nina	AO	500 (lot n° 12)	Le Mezy	00ha 00a 12ca
	AO	519	Roches de Fontaine	00ha 09a 37 ca
GERARD David	AB	880	10 Place Caritey	00ha 02a 16 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Adopte l'état présenté,

- Décide de mettre en ligne cet état validé sur le site internet communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 10 février 2026

Didier HOUOT,
Maire



Emmanuelle AUBERT
Secrétaire de séance

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.